

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 10 juin 2021

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	4 juin 2021
Nombre de membres présents :	9	Date de l'affichage :	4 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. LEMERCIER Jérôme, M. BATARD Franck, Mme BASTARD Virginie, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Absents excusés : M. HERIVEAU Ludovic et M. CHALUMEAU Miguel

Secrétaire de séance : Mme BASTARD Virginie

FINANCES

❖ **Situation financière**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'inscription de la Commune dans le réseau d'alerte en raison de sa situation financière tendue. La rencontre avec le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de l'arrondissement de Château-Gontier et la trésorière de Craon est fixée le 23 juin 2021.

❖ **Bien situé 9 rue de Normandie « La Forge » (maison, dépendance et terrain)**

⇒ Courrier de l'EPFL Mayenne-Sarthe

Par courrier en date du 25 mai 2021, l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) a validé le mandat donné à sa directrice, Mme BAZUREAU, pour procéder à l'acquisition d'un corps de ferme de 5 831 m² cadastré parcelle A 668, ainsi qu'une partie de la parcelle A 669 (environ 4 000m²) sous réserve de l'avis de la Communauté de communes du Pays de Craon. Le président de la CCPC a informé le maire de l'avis positif rendu par le Conseil Communautaire.

⇒ Entretien des terres

M. le Maire précise que l'actuel propriétaire de la parcelle A 669 a autorisé l'exploitant agricole à entretenir et exploiter les terres en attendant l'acte de vente. Le broyeur a déjà été passé par l'agriculteur. A l'avenir l'entretien se fera par l'agent technique pour la partie haute, mais une solution d'éco-pâturage peut être envisagée. M. Christel GÉGU, Adjoint, se charge de se renseigner sur le coût de la mise en place de cette procédure alternative.

⇒ Rencontre de M. Benoit GUION

Il a été proposé à M. GUION, exploitant, d'acheter une bande de terrain pour faire le tour du cimetière. M. GUION a donné son accord verbal, le propriétaire sera sollicité prochainement.

❖ **Indemnités de gardiennage 2021 de l'Eglise communale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu les circulaires du Ministère de l'Intérieur du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011,
Vu la note du Ministre de l'Intérieur en date du 23 mars 2021,

Sur proposition de M. le Maire,
DÉCIDE le maintien des indemnités de gardiennage 2021 à 250 € et 50 €.
DIT que ces montants seront imputés en dépense de fonctionnement à l'article 6282.

❖ Budget Photovoltaïque : décision modificative n°1

M. le Maire fait savoir que les études de MAYENR DS CONCEPT relatives au potentiel solaire de la salle des fêtes, à l'assistance à l'élaboration du CCTP, à l'analyse des offres du lot photovoltaïque s'élevant à 1 880 € HT ont été suivies des travaux de pose des panneaux photovoltaïques par l'entreprise INNO WATT. En conséquence, il convient de prendre une décision modificative pour intégrer ces frais d'études aux travaux par l'émission des écritures d'ordre budgétaire suivantes : un mandat au compte 2153/041 et un titre au compte 2031/041.

❖ Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques – année scolaire 2020/2021

⇒ Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique Jacques-Yves Cousteau de Cuillé

M. le Maire explique que depuis plusieurs années la mairie de Cuillé s'aligne sur le forfait communal pour établir la participation financière de St-Poix aux frais de fonctionnement de son école publique. Pour l'année scolaire 2020-2021, 5 élèves sont scolarisés à l'école Cousteau : 1 élève en PS, 1 élève en CE1, 1 élève en CE2 et 2 élèves en CM2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser à la Commune de Cuillé, la somme de 2 625 € soit 525 € par élève pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école publique J-Y Cousteau pour cinq élèves de Saint-Poix scolarisés.

⇒ Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique Jean Jaurès de Cossé-le-Vivien

M. le Maire fait part aux élus du courrier de la mairie de Cossé-le-Vivien en date du 5 mai 2021 relatif au montant de la participation communale aux frais de scolarisation d'un élève en CM2 s'élevant à 808.37 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 voix pour, 1 voix contre,

Vu la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques,

Vu la délibération n° 2019/36 du 4 juillet 2019,

Vu la convention de contribution aux frais de scolarisation signée le 6 septembre 2019,

DÉCIDE de verser à la Commune de Cossé-le-Vivien, au titre de l'année scolaire 2020-2021, la somme de 808.37 € pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école publique Jean Jaurès pour un élève de Saint-Poix scolarisé.

BÂTIMENTS

❖ Partie haute de la salle des fêtes

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, vice-président de la Commission Bâtiments, fait état de l'avancée des travaux :

- les travaux de peinture sont terminés (il restera la porte du local électrique à peindre)
- la pose des dalles par l'agent technique va nécessiter au préalable la réalisation d'un ragréage en raison de la différence de hauteur assez prononcée à l'emplacement de l'ancien bar et de l'escalier, le coût en sable est estimé à 200 € environ.

❖ Travaux à l'Eglise

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, fait état de l'avancée des travaux :

① Travaux de couverture

Le devis de l'entreprise LUTELIER (Cossé-le-Vivien) s'élève à 7 830.96 € HT soit 9 397.15 € TTC, il comprend :

- la mise en sécurité, échafaudage : 1762.50 € HT

- la dépose de la gouttière en zinc et 3 rangs d'ardoise : 614.91 € HT
 - le voligeage jointif en sapin traité : 501.48 € HT
 - les gouttières Lavalloises et doublis en zinc naturel : 2 93127 € HT
 - les tuyaux de descente en zinc naturel : 1 113.60 € HT
 - le chéneau en zinc naturel : 273.20 € HT
 - le rive solin maçonné : 354.00 € HT
 - le remplacement de crochets et ardoises : 280.00 €
- L'entreprise GEORGEAULT a été sollicitée pour établir un devis comparatif.

② Travaux de maçonnerie

Il a également été demandé à la société GREVET-PREVOSTO un devis pour la maçonnerie.

③ Nettoyage

Après un essai concluant du produit BAT'DEMOUSSAGE derrière l'autel, il est proposé de nettoyer entièrement le sol. Il faudra alors interdire momentanément l'accès de l'église.

④ Réglage des cloches

L'entreprise BODET est intervenue récemment pour la remise en fonctionnement de l'angélus (vétusté, court-circuit). L'entreprise se propose de présenter aux élus le rapport d'audit un soir vers 18h.

VOIRIE

❖ Aménagement de la voirie et aire de covoiturage

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, vice-président de la Commission Voirie précise que les travaux de bicouche ocre et d'enrobé noir sont terminés. Les enrobés rouges sur les trottoirs devraient être réalisés dès demain matin. Le sous-traitant CREPEAU viendra terminer les résines et les passages pour piétons. Les barrières interdisant l'accès à la place de l'église seront enlevées à partir du 15 juin.

RESEAUX EAUX ET ASSAINISSEMENT

❖ Réseaux eaux pluviales

⇒ 2, Le Pont

M. Christel GÉGU, référent Eau et Assainissement, a interrogé le service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Craon sur le caractère privé ou non du réseau (EPL qui se jettent dans le fossé qui longe la route départementale). Le service a confirmé les propos du responsable au Département, le réseau à cet endroit est privé. L'entretien et le débouchage sont à la charge du propriétaire qui peut éventuellement solliciter ses proches voisins pour diviser le coût des travaux.

⇒ 7, rue du Maine

M. Christel GÉGU informe les membres du Conseil que les travaux entrepris par la CCPC seront restitués lors d'une rencontre fixée le 22 juin prochain.

VIE ASSOCIATIVE

❖ AMAC

M. le Maire informe le Conseil de l'organisation d'un marché des créateurs et des créatrices le 28 août 2021, de 13h à 18h, place Flandres Dunkerque, lors du festival des Mouillotins.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ **Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Craon**

M. le Maire précise que par courrier du 2 juin 2021 le Préfet de la Mayenne a porté à la connaissance des élus du territoire l'information selon laquelle les conditions de minorité de blocage étaient réunies (25% des communes représentant au moins 20% de la population). La compétence PLU n'est donc pas transférée au 1^{er} juillet 2021. Les membres du Conseil Municipal ont souhaité néanmoins témoigner de leur opposition au transfert de la compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Craon.

⇒ **Compte rendu du conseil communautaire du 17 mai 2021**

M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du compte rendu.

⇒ **Compte rendu de la conférence des maires du 31 mai 2021** (CRTE)

M. le Maire précise que dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE), il doit rencontrer prochainement le cabinet en charge de ce dossier et évoquer les projets communaux qui pourraient s'inscrire au titre de la transition écologique :

- réhabilitation de la Forge (désamiantage, dépollution)
- aménagement de pistes cyclables en lien avec les travaux du bourg

FINANCES : question supplémentaire

❖ **Vente de matériels techniques et mobilier du commerce**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 20 juillet 2020, le Conseil Municipal a proposé de vendre le matériel hors d'usage, inutilisé ou obsolète, sur un site spécialisé sur Internet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2122-22 (10°) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-17 du 8 juin 2020 portant délégations du Conseil au Maire,

Considérant la proposition de tarification lors de la séance du 20 juillet 2020,

DÉCIDE de vendre le matériel technique hors d'usage et l'ancien mobilier du bar du multiservices aux tarifs suivants :

- le broyeur : 150 €
- la balayeuse de voirie : 150 €
- l'ensemble du mobilier du commerce (14 tables, 26/28 chaises, 4 chaises de bar) : 600 €

DIT qu'en cas de difficulté à vendre le mobilier en un seul lot, ce dernier pourra être divisé et vendu séparément comme suit :

- la table : 25 € l'unité
- la chaise de bar : 25 € l'unité
- la chaise : 6 € l'unité

DIT qu'en l'absence de tout acquéreur potentiel, M. le Maire est autorisé à négocier les prix à la baisse.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Argent de poche 2021**

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, référent sur ce dossier, précise que la réunion préparatoire sera organisée le vendredi 2 juillet à 18h30. Actuellement trois jeunes se sont inscrits.

➤ **Réhabilitation de la salle des fêtes : protocole d'accord**

M. le Maire informe les élus que le protocole d'accord pour le règlement du préjudice à la salle est en cours de signature (dossier actuellement à la signature de Émeraude Dépollution).

➤ Tracteur agricole

Le tracteur a été livré le 25 mai 2021. Malgré la révision complète, quelques petits problèmes persistent qui seront réparés prochainement.

➤ Remise des dictionnaires

M. le Maire précise que traditionnellement les Municipalités de Laubrières et Saint-Poix offrent un dictionnaire aux élèves qui entrent en 6^{ème} à la rentrée prochaine. 10 élèves sont concernés cette année, 7 de St-Poix et 3 de Laubrières. La cérémonie est prévue le mardi 29 juin 2021 à 17 heures à la salle des fêtes. Les membres de la commission Action Scolaire et Vie Associative y sont conviés.

➤ Informations à caractère social

M. le Maire porte à la connaissance des élus le nom des familles Paternaises bénéficiant des services de la Banque alimentaire.

➤ Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021

M. le Maire précise que le tableau des permanences pour le 1^{er} tour est bouclé. 5 personnes seront présentes aux horaires fixés lors de la précédente séance. Les permanences du second tour seront organisées en fonction des résultats du 1^{er} tour. Les élections auront lieu à la salle des fêtes, les bureaux de vote dédoublés seront mis en place la semaine prochaine. M. le Maire sollicite les élus pour participer au dépouillement à 18h avec, dans l'idéal 4 personnes par table de dépouillement.

➤ Divers :

- M. le Maire souhaite faire un point sur le dossier des sentiers pédestres :

* le sentier pédestre qui prolonge le chemin du Corps de Garde est inutilisé depuis quelques années suite à une mésentente avec un agriculteur. Le nouvel exploitant, M. Benoît GUION, rencontré dernièrement n'a pas souhaité le passage du sentier dans ses terres en raison de la présence d'animaux. Le passage du sentier pourrait être envisagé sur deux parcelles voisines exploitées chacune par un agriculteur de Laubrières et un agriculteur de Méral.

* le sentier pédestre qui passe par le lieudit « la Mascottière » : réflexion en cours avec les propriétaires, ces derniers souhaitent mettre fin au droit de passage devant la maison au lieudit « la Pelleriaie ».

- M. Jérôme LEMERCIER informe les élus de l'organisation d'un concert classique à l'église le lundi 2 août 2021 à 19h, le conservatoire de Toulouse viendra s'y produire, l'entrée sera gratuite pour les habitants de St-Poix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.